



# Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT : **MEXDIESEL GO500** PAGE : 1/12  
Date : **5 novembre 2010** Version : 1.00

## 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Identification de la préparation :

Nom du produit : **MEXDIESEL GO500**

Utilisation de la préparation : Auxiliaire de combustion.

### Identification de la société/entreprise :

Fabricant : **MEXEL® S.A.**

Adresse : Route de Compiègne  
F-60410 Verberie – France.

Téléphone : 33 (0)3 44 38 39 40.

Télécopie : 33 (0)3 44 38 39 49.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 33 (0)1 45 42 59 59 ORFILA.

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification de la préparation :** Selon les critères des annexes II et III de la directive 1999/45/C.E. modifiée, ce produit est classé comme :  
NOCIF.

EU : Cancérogène catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raisons d'effets cancérogènes possibles.

IRRITANT.

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

**Système de classification :** La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par les fournisseurs.

### Principaux Dangers :

Effets néfastes sur la santé :

Risque de lésions oculaires graves.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent.

Une surveillance médicale est indispensable pendant 48 heures.

Effets sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers physiques et chimiques :

Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air s'il est porté à une température supérieure à son point d'éclair. En présence de points chauds, risques particuliers d'inflammation ou d'explosion.

## 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Préparation :

Nature chimique :

Mélange de tensioactif, détergents, peptisants et de produits anticorrosion exempt de tout catalyseur de combustion en solution dans du gazoil.

Nom chimique usuel :

Distillats de pétrole en mélange avec des amines grasses et des solvants.

# Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT :

**MEXDIESEL GO500**

PAGE : 2/12

Date : **5 novembre 2010**

Version : 1.00

Composants contribuant aux dangers :

Substance	CAS N°	CE N°	Classification CE	% w/w
Gasoil	68334-30-5	269-822-7	Xn, N ; R40-65-66-51/53	< 90 %
Amine grasse 1			Xn, Xi, N ; R22-38-41-50/53	< 10 %
Amine grasse 2			C, N ; R22-35-50	< 2 %
Cumène	98-82-8	202-704-5	Xn, N ; R10-37-65-51/53	< 2 %

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R.

## 4 – PREMIERS SECOURS

### Inhalation :

En cas d'inhalation massive retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais, maintenir au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

### Contact avec la peau :

Eliminer l'excès de produit.

Oter immédiatement tout vêtement ou chaussures souillés.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, rincer abondamment à l'eau.

En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le sujet doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure.

Consulter un médecin si des irritations apparaissent.

### Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).

Retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes et continuer à laver.

Consulter un ophtalmologiste.

### Ingestion :

Ne pas faire boire et ne pas faire vomir (risque d'aspiration pulmonaire).

Risque de troubles graves en cas d'aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple).

Transporter d'urgence à l'hôpital.

### Instructions pour le médecin :

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent.

Une surveillance médicale est indispensable pendant 48 heures.

### Protection des sauveteurs :

Au cas où l'exposition est susceptible de dépasser la limite d'exposition professionnelle, dans un endroit bien aéré, utiliser un appareil de protection respiratoire; dans un espace confiné, utiliser un appareil à adduction d'air.

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Mesures techniques :

Prévenir immédiatement les pompiers.

Eloigner le personnel non concerné.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée.

### Moyens d'extinction :

Appropriés :

Mousse, Poudres chimiques, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Déconseillés :

Ne jamais utiliser de lances d'incendie (jet bâton) car elles pourraient favoriser la dispersion des flammes.

### Dangers spécifiques :

Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les vapeurs sont plus denses que l'air et peuvent se répandre le long du sol : le risque d'explosion est très élevé au niveau du sol.

## Fiche de Données de Sécurité

---

PRODUIT :	MEXDIESEL GO500	PAGE : 3/12
Date : 5 novembre 2010	Version : 1.00	

---

**Protection des intervenants :** Porter un appareil respiratoire approprié, s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux fumées.  
Protéger le personnel de lutte contre l'incendie par des rideaux d'eau.  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition – protection individuelle ».

**Méthodes particulières d'intervention :** Evacuer le personnel superflu à l'abri des fumées.  
Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.  
Isoler la source de combustible ; selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.  
Contenir les eaux d'extinction si possible, en raison du danger potentiel pour l'environnement.

**Produits de décomposition/combustion dangereux :** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tel que monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies, leur inhalation est très dangereuse.

---

### 6 – MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Sol rendu glissant par déversement de produit.  
Porter un vêtement de protection, des gants et des bottes imperméables aux hydrocarbures et un appareil de protection des yeux/du visage (par exemple une visière).  
En présence de vapeurs/brouillards, utiliser un appareil de protection respiratoire, type de filtre recommandé : A.  
Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition - protection individuelle ».

**Précautions pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas laisser le produit se répandre dans le sol, les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface ou souterraines.  
En cas de fuite ou de propagation abondante, avertir les autorités.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13 : « Considérations relatives à l'élimination ».

**Méthodes de nettoyage :**

- Récupération : Arrêter la fuite. Endiguer. Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition.  
Sur le sol : Récupérer le produit au maximum à l'aide de moyens physiques dans un récipient de secours convenablement étiqueté et muni d'une fermeture.  
Sur l'eau : Produits absorbants flottants puis ramassage mécanique dans un récipient de secours convenablement étiqueté et muni d'une fermeture.  
Puis transporter les récipients de secours dans un endroit réservé, pour recyclage ou élimination ultérieurs.
- Neutralisation : Ne jamais utiliser d'agents dispersants, ni de solvants.  
Absorber le liquide non récupérable avec un adsorbant inerte (terre, vermiculite...).

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

## Fiche de Données de Sécurité

---

PRODUIT :	<b>MEXDIESEL GO500</b>	PAGE : 4/12
Date : <b>5 novembre 2010</b>	Version : 1.00	

---

- Elimination :

Ne pas jeter dans les égouts, cours d'eau, puits, ni dans le milieu naturel.  
Eliminer selon les règlements locaux ou nationaux en vigueur.  
Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : « Considérations relatives à l'élimination ».

---

### 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

##### Mesures techniques :

Prévoir des postes d'eau, des fontaines oculaires et des douches à proximité.  
Eloigner de toute source d'ignition. Ne pas fumer.  
Pas de flammes nues ou d'étincelles pendant l'utilisation.  
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.  
Eviter la formation ou la diffusion de vapeurs, fumées ou d'aérosols dans l'atmosphère (en particulier, lors des opérations de chargement ou de déchargement du produit).

##### Prévention de l'exposition des travailleurs :

Eviter d'inhaler les vapeurs, fumées, brouillards.  
Manipuler dans des locaux bien ventilés.  
Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Ne jamais amorcer avec la bouche le siphonage d'un réservoir.  
Porter un vêtement de protection, des gants imperméables et un appareil de protection des yeux/du visage (par exemple une visière).

##### Prévention des incendies et des explosions :

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée.  
Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimés dans le transvasement ou la circulation du produit.

##### Précautions à prendre :

Ne jamais percer, piquer, meuler tronçonner ou souder un conteneur vide.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Eviter toute contamination du milieu ambiant.  
Travailler dans un endroit bien ventilé.  
Eviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.  
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures.

##### Conseils d'utilisation :

Le produit doit être manipulée selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à la réglementation locale afin de limiter toute exposition inutile.  
Eviter tout déversement sur le sol.  
Maintenir le sol propre.  
Ne pas mélanger avec les matières incompatibles (voir liste à la section 10).

#### Stockage

##### Mesures techniques :

Il convient également de se conformer aux dispositions applicables du "Règlement des Installations Classées".  
Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.  
Utiliser des aires de stockage avec sol imperméable formant cuvette de rétention.  
Prévenir toute accumulation d'électricité statique.  
Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients, même vides.

## Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT : **MEXDIESEL GO500** PAGE : 5/12  
Date : **5 novembre 2010** Version : 1.00

### Conditions de stockage :

Recommandées : Stocker les fûts hermétiquement fermés à l'abri des intempéries (eau, humidité), dans un endroit bien ventilé en conformité électrique et sans source de chaleur vive ni de toute source possible d'inflammation.  
Eviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à la terre les équipements.  
Stocker à une température ambiante.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Eloigner de toute source d'ignition. Ne pas fumer.  
Eviter le contact avec les agents oxydants forts (herbicides..).

### Matières incompatibles :

### Matériaux d'emballage :

Matériaux Compatibles : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries,... résistant aux hydrocarbures, Acier revêtu, Inox.

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Valeurs limites d'exposition :** Diesel fuels : VME France : non réglementé (recommandation : 700 mg/m<sup>3</sup> 8h).  
TLV 8h -TWA USA : 100 mg/m<sup>3</sup> (risque de pénétration cutanée) A3. (ACGIH).  
VL 8h Belgique : 100 ppm - 533 mg/m<sup>3</sup>.  
MAK Germany  
Cumène : VME France : 100 mg/m<sup>3</sup> ou 20 ppm (INRS)  
TWA USA : 50 ppm. (ACGIH/TLV).

### Contrôles de l'exposition :

Mesures d'ordre technique : Prévoir des postes d'eau, des fontaines oculaires et des douches à proximité.  
Eviter la formation ou la diffusion de vapeurs, fumées ou d'aérosols dans l'atmosphère (en particulier, lors des opérations de chargement ou de déchargement du produit).

### Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire filtrant. Type de filtre recommandé : A.

- Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

*En cas d'immersion :* Matière recommandée:

- nitrile :

épaisseur de la couche > 0,45 mm

temps de passage selon EN 374-3 > 480 minutes

- alcool polyvinylique ou polymère fluoré :

épaisseur de la couche : toutes épaisseurs

temps de passage selon EN 374-3 > 480 minutes

*En cas de contact par projection :* Matière recommandée:

- néoprène :

épaisseur de la couche > 0,5 mm

temps de passage selon EN 374-3 > 60 minutes

- PVC :

épaisseur de la couche > 0,2 mm

temps de passage selon EN 374-3 > 60 minutes

*Remarques :*

Les gants peuvent être dégradés au contact de ce produit.

• vérifier soigneusement l'absence de dégradation ou de crevasses avant réutilisation et rejeter tout gant dont le temps de passage est révolu.

• Le temps de passage est fonction de la température, de la nature du gant, de son épaisseur et de sa technique de construction.

Ce paramètre est mesuré en laboratoire selon la norme EN 374, dans des conditions standardisées correspondant à un contact statique, et n'est pas nécessairement représentatif du risque sur le lieu du travail.

## Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT : **MEXDIESEL GO500** PAGE : 6/12  
Date : **5 novembre 2010** Version : 1.00

Contactez votre fournisseur de gants pour une meilleure information quant à leur sélection et leur résistance au produit.

- Protection des yeux : Appareil de protection des yeux/du visage (par exemple visièrè).  
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection imperméables aux hydrocarbures, bottes, chaussures de sécurités.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter à l'égout ou dans les rivières.

**Mesures d'hygiène :**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Ne pas laisser sécher le produit sur la peau. Se laver les mains après toute manipulation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Enlever immédiatement tous vêtements souillés ou éclaboussés.  
Les soumettre à un lavage particulier.

### 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales :

*Aspect :*

Etat physique : Liquide à 20°C.  
Couleur : Marron (Union 1).  
Odeur : Huile minérale.

#### Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :

pH : Non Applicable.

*Températures caractéristiques :*

- Solidification : Environ -7°C.  
- Point d'éclair :  $\geq 75^\circ\text{C}$ .

*Autres données*

Densité :  $0,850 \pm 0,015 \text{ kg/dm}^3$  à 20°C.  
Solubilité dans les hydrocarbures : Soluble en toute proportion.

### 10 – STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité :** Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

**Matières à éviter :** Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux :** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhyde et de la suie...

**Conditions à éviter :** La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

**Information supplémentaire :** Pas de réaction dangereuse si utilisé selon les recommandations.

# Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT :  
Date : 5 novembre 2010

MEXDIESEL GO500  
Version : 1.00

PAGE : 7/12

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations toxicologiques concernant le produit :

**Toxicité aiguë :** Pas de données sur la formulation. Classification selon la méthode conventionnelle.

**Ingestion :** Nocif : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent. Une surveillance médicale est indispensable pendant 48 heures. Risque possible de vomissements et de diarrhée.

### Effets locaux / Effets sur la santé :

**Peau :** Irritant. Les contacts prolongés et répétés peuvent provoquer des dermatites et une absorption à travers l'épiderme favorisées par de petites blessures et les frottements avec des vêtements souillés.

Les contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer l'irritation de la peau. Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Yeux :** Des éclaboussures dans les yeux peuvent des dommages irréversibles.

**Inhalation :** De fortes concentrations de vapeurs, brouillards ou d'aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses avec risque de maux de tête, vertiges et nausées.

Effets anesthésiants en cas d'inhalation de fortes concentrations de vapeur.

**Sensibilisation :** Pas d'effets toxiques rapportés.

### Autres informations :

**Cancérogène :** UE: Cancérogène catégorie 3 : Effets cancérogènes possibles, mais les informations disponibles sont insuffisantes pour les classer en catégorie 2. Possibilité d'effets irréversibles. Certains essais d'application sur animaux ont montré un développement de tumeurs cutanées malignes.

### Informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit :

**Gasoil :** FDS Fournisseur.

**Toxicité aiguë :**

**Inhalation :** De fortes concentrations de vapeurs, brouillards ou d'aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses avec risque de maux de tête, vertiges et nausées.

**Yeux :** Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer une sensation de brûlure et rougeur temporaires.

**Ingestion :** Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

**Effets locaux :**

**Peau :** Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.

**Sensibilisation :** Pas d'effets toxiques rapportés.

**Cancérogène :** UE: Cancérogène catégorie 3 : Effets cancérogènes possibles, mais les informations disponibles sont insuffisantes pour les classer en catégorie 2. Possibilité d'effets irréversibles. Certains essais d'application sur animaux ont montré un développement de tumeurs cutanées malignes.

**Amine grasse 1 :** FDS Fournisseur.

**Effets locaux :**

**Ingestion :** Nocif.

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

**Peau :** Irritant.

**Yeux :** Sévèrement irritant.

Possibilité d'irritation et de larmolement.

**Amine grasse 2 :** FDS Fournisseur.

## Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT :	<b>MEXDIESEL GO500</b>	PAGE : 8/12
Date : <b>5 novembre 2010</b>	Version : 1.00	
Toxicité aiguë :		
Ingestion :	DL <sub>50</sub> po. (Rat) : 200 - 2 000 mg/kg.	
Yeux :	De petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.	
Effets locaux :		
Inhalation :	L'inhalation d'aérosols peut provoquer une irritation des muqueuses. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.	
Peau :	Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. Des brûlures peuvent apparaître plusieurs heures après l'élimination du produit. Peut être absorbé à travers la peau.	
Yeux :	Provoque des brûlures graves des yeux. De la vapeur dans les yeux peut causer irritation et picotements.	
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.	
<b>Cumène :</b>	FDS Fournisseur.	
Toxicité aiguë :		
Ingestion :	DL <sub>50</sub> po. (Rat) : 1 400 mg/kg.	
Inhalation :	CL <sub>50</sub> inh. (Rat) : 8 000 mg/L/4h.	
Toxicité Chronique :	Irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.	
Inhalation :	Les substances contenues laissent conventionnellement prévoir une grave irritation du système respiratoire.	
Peau :	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.	
Yeux :	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.	

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Informations écotoxicologiques concernant le produit :

<b>Ecotoxicité :</b>	Aucune donnée toxicologique spécifique de la préparation sur les organismes du sol, les plantes et les animaux terrestres et aquatiques n'est disponible. Certains constituants sont dangereux pour la vie aquatique et terrestre. La préparation est classée « très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ».
<b>Mobilité:</b>	
<i>Air :</i>	Les hydrocarbures sont photo-dégradés par réaction avec les radicaux hydroxyles. Leur demi-vie est < 1 jour.
<i>Sol et sédiments :</i>	Le produit peut s'infiltrer dans le sol, mais l'adsorption est prédominante. Les hydrocarbures adsorbés se dégradent lentement dans l'eau et le sol.
<i>Eau :</i>	Le produit s'étale à la surface de l'eau, une faible fraction peut s'y solubiliser, la majorité des composants de ce produit seront adsorbés par les sédiments.
<b>Dégradation :</b>	Non facilement biodégradable.
<b>Bioaccumulation :</b>	Potentiellement bioaccumulable.

## Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT : **MEXDIESEL GO500** PAGE : 9/12  
Date : **5 novembre 2010** Version : 1.00

### Informations écotoxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit :

<b>Gasoil :</b>	FDS Fournisseur.
Ecotoxicité aiguë :	LL <sub>50</sub> 96h poisson 31 mg/L. TLm 48 h crustacé 1,6 mg/L. ILm 72 h algue 20 mg/L.
Mobilité :	- Air : Peu volatil à température ambiante. Dans l'air, les hydrocarbures sont photo-dégradés par réaction avec les radicaux hydroxyles. Leur demi-vie est < 1 jour. - Sol : Le produit peut s'infiltrer dans le sol. Mais l'adsorption est prédominante. Les hydrocarbures absorbés se dégradent lentement dans l'eau et dans le sol. - Eau : Très peu soluble dans l'eau. Le produit s'étale à la surface de l'eau. Les composés les plus légers se volatilisent et les composés aromatiques polycycliques sont photo-oxydés. Dans l'eau, la majorité des composants de ce produit seront adsorbés par les sédiments.
Potentiel de bioaccumulation :	Potentiellement bioaccumulable. Les composés hydrocarbonés des gazoles ont des log Kow de 3,9 à > 6.
Persistance et dégradabilité :	Non facilement biodégradable. Biodégradation à 40 % en 28 jours, essai utilisant le test de Sturm modifié. Néanmoins tous les composants de ce produit sont intrinsèquement biodégradables.
<b>Amine grasse 1 :</b>	FDS Fournisseur.
Ecotoxicité aiguë :	Pas de données propres, mais par analogie, le produit peut être considéré comme : Très toxique pour les poissons, les daphnies, les algues et les bactéries.
Mobilité :	Dispersable dans l'eau.
Persistance et dégradabilité :	Pas de données propres, mais par analogie, le produit peut être considéré comme non facilement biodégradable.
<b>Amine grasse 2 :</b>	FDS Fournisseur.
Ecotoxicité aiguë :	CL <sub>50</sub> 96 h poisson : 0,01 – 0,1 mg/L <sup>1)</sup> . CE <sub>50</sub> 48 h daphnie : 0,1 - 1 mg/L <sup>1)</sup> . CI <sub>50</sub> 72 h algue : 0,01 - 0,1 mg/L <sup>1)</sup> . <sup>1)</sup> Valeur estimée en fonction de tests effectués sur des produits semblables.
Persistance et dégradabilité :	Facilement biodégradable. >60% DBO, 28 jours, Closed Bottle Test (OECD 301D).
<b>Cumène :</b>	FDS Fournisseur.
Ecotoxicité aiguë :	CL <sub>50</sub> 96 h poisson : 4,8 mg/L. CE <sub>50</sub> 48 h daphnie : 4 mg/L. CI <sub>50</sub> 72 h algue : 2,6 mg/L.
Mobilité :	Compartiment cible du produit : air 99%.
Persistance et dégradabilité :	Non facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation :	Potentiellement bioaccumulable.

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination du produit :

- Interdictions : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.  
Interdiction de rejet à l'égout ou dans les rivières.
  - Destruction/Élimination : La méthode recommandée est le recyclage ou brûlage dans une installation agréée.  
Détruire les déchets comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et internationales.
- Classe déchets:** Règlement (CE) N° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant le transfert des déchets.

## Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT : **MEXDIESEL GO500** PAGE : 10/12  
Date : **5 novembre 2010** Version : 1.00

La personne responsable de la spécification du code déchet est la personne produisant ces déchets. La spécification du code déchet doit se faire en accord avec l'éliminateur des déchets.

**Emballages souillés :**

- Destruction/élimination : Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions réglementaires locales (France) :**

Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 (livre V code de l'environnement).  
Classification des déchets: Décret 2002-540 du 18 avril 2002.

**Remarque**

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

### 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Réglementation Internationale :**

	ONU	étiquette	emballage	classe	danger	
<b>Voies terrestres (RID/ADR) :</b>	1202	3	III	3	30	CC : F1
<b>Voie maritime (IMO-IMDG) :</b>	1202	3	III	3		FS: F-E ; S-E
<b>Voie aérienne (OACI -IATA) :</b>	1202	3	III	3		
Nom utilisé pour l'expédition :	1202 GAZOLE ( <i>Contenant Amines grasses et Cumène</i> ).					

**Code douanier :** 3811.90.00.90

**Remarque**

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

### 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Réglementations Communautaires :**

**Etiquetage CEE :**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive 1999/45/CE et ses adaptations. La directive 2001/59/CE a également été prise en compte.

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (Autoclassification) : Concerné.

- Identification du produit dangereux : Gasoil.

Contient : Amines grasses et Cumène.

- Symboles et indication de danger : Nocif (Xn)

EU : Cancérogène catégorie 3.

Dangereux pour l'environnement (N)

- Phrases « R » :

R 40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R 41 : Risque de lésions oculaires graves.

R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Phrase « S » :

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## Fiche de Données de Sécurité

PRODUIT :	<b>MEXDIESEL GO500</b>	PAGE : 11/12
Date : <b>5 novembre 2010</b>	Version : 1.00	
	S 36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.	
	S 24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.	
	S 45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).	
	S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.	
	S 62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.	
<b>Valeurs limites d'exposition :</b>	Diesel fuels : VME France : non réglementé (recommandation : 700 mg/m <sup>3</sup> 8h). TLV 8h -TWA USA : 100 mg/m <sup>3</sup> (risque de pénétration cutanée) A3. (ACGIH). VL 8h Belgique : 100 ppm - 533 mg/m <sup>3</sup> . MAK Germany	
	Cumène : VME France : 100 mg/m <sup>3</sup> ou 20 ppm (INRS) TWA USA : 50 ppm. (ACGIH/TLV).	
<b>Réglementation Nationale (France) :</b>		
Code du travail :	- Art. R.4624-19 à R.4624-20, arrêté du 11.07.77 (surveillance médicale renforcée).	
Code de la sécurité sociale :	Tableau des maladies professionnelles : n° 49 et 49 bis. Tableau des maladies professionnelles : n° 4 bis. Art. L 461-6, - Art. D 461-1, annexe A, n° 601.	
Installations classées :	Liquide inflammable (2ème catégorie ; - 55°C = point d'éclair < 100°C) rubrique 1430 des IC.	
Déchets :	Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 (livre V code de l'environnement). Classification des déchets : Décret 2002-540 du 18 avril 2002.	
Autres :	Arrêté du 7 février 2007 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses. Décret 2003-1254 du 23/12/2003 relatif à la prévention du risque chimique (JORF du 02/03/2004).	

### Note

Les informations réglementaires reprises dans cette section (rubrique) rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base, cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### Phrases R pertinentes :

R 10 :	Inflammable.
R 22 :	Nocif en cas d'ingestion.
R 35 :	Provoque de graves brûlures.
R 37 :	Irritant pour les voies respiratoires.
R 38 :	Irritant pour la peau.
R 40 :	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 41 :	Risque de lésions oculaires graves.
R 50 :	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 65 :	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66 :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 50/53 :	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Fiche de Données de Sécurité

---

PRODUIT : **MEXDIESEL GO500** PAGE : 12/12  
Date : **5 novembre 2010** Version : 1.00

---

R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Auteur :** Cette fiche a été réalisée par Mexel® SA, selon la norme NF ISO 11014-1, l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié et le guide d'élaboration des FDS donné dans l'annexe II du règlement européen CE 1907/2006 dit REACH.

### **Avis aux utilisateurs**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document : contient 12 pages.